



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. PAULY Patrice  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À LASSERRE, le 8 janvier 18



Cachet de la mairie

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,